

## **SIGNATURE DE LA CHARTE DES BONNES PRATIQUES POUR LES MARCHÉS DE COMMANDE PUBLIQUE**

**La Ville de Gonfreville l'Orcher et la Fédération Française du BTP du Havre Pointe de Caux ont choisi de signer ensemble une charte de bonnes pratiques des contrats de marchés publics.**

Cette charte va plus loin que la réglementation du code de la commande publique (transparence des procédures, égalité de traitement...) et vise notamment à :

- faciliter les procédures de candidatures
- empêcher la concurrence déloyale
- encadrer la sous-traitance
- éliminer les offres anormalement basses
- prévoir une formule de révision de prix
- favoriser les clauses de médiation
- améliorer les échanges entre les parties etc.

En signant cette charte, la Municipalité gonfrevillaise rappelle qu'elle **soutient l'activité économique à condition que celle-ci soit éthique** : Respect du code du travail, des conditions de travail, des droits des salariés, de la santé/sécurité, de la formation et bien entendu la juste rémunération des travailleurs.

Le maire Alban Bruneau souhaite également **mettre l'accent sur l'insertion professionnelle** des publics éloignés de l'emploi, en demandant un renforcement des liens avec les acteurs spécialisés : Mission Locale, pôle d'insertion, FODENO, PIJ...

**La signature de la charte est organisée :**

**Mercredi 24 mai, à 9h**

Hôtel de ville de Gonfreville l'Orcher (bureau du maire)

**Les deux signataires sont :**

- **Alban Bruneau**, maire de Gonfreville l'Orcher
- **François Sayaret**, président de la Fédération Française du BTP du Havre Pointe de Caux